

**Joël GIRAUD**

Député des Hautes-Alpes  
Président de la Commission Permanente  
Du Conseil National de la Montagne  
Maire de L'Argentière-La Bessée  
10, avenue de Vallouise  
05120 L'ARGENTIERE-LA BESSEE  
04.92.21.33.81 - jgiraud@assemblee-nationale.fr

**Monsieur Bernard CAZENEUVE**

Ministre de l'Intérieur  
Place Beauvau

75008 PARIS

L'Argentière, le 20 mai 2016

N.Ref : VPB-200516

**Objet : Autorisation de sortie du territoire**

**Monsieur le Ministre,**

Je souhaite appeler votre attention toute particulière sur la Loi renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement, et améliorant l'efficacité et les garanties de la procédure pénale définitivement adopté le 19 mai 2016.

Cette loi, qui vise à renforcer la lutte antiterroriste et que je soutiens, pose néanmoins un grave problème aux territoires transfrontaliers au travers de la disposition inscrite à l'article 371-6 du code civil. En effet, le rétablissement de l'autorisation de sortie du territoire, s'il part d'une inquiétude légitime concernant les mineurs passant une frontière pour rejoindre les filières terroristes, risque d'occasionner de nombreux dysfonctionnements dans les territoires transfrontaliers.

En tant que membre de la Mission Opérationnelle Transfrontalière, je tiens donc à vous alerter sur la gêne qui résultera de la mise en place de cette disposition dans les territoires transfrontaliers, où des élèves doivent franchir une frontière pour leurs études.

Cette disposition risque par exemple de poser des problèmes récurrents lorsqu'un élève du lycée agricole de Chambéry domicilié à Briançon devra circuler, puisque ce trajet impose deux passages de la frontière italienne.

De la même façon, les touristes qui prennent le TGV à Paris, afin de bénéficier du trajet combiné Train+ Navette mis en place pour relier la capitale au Briançonnais, ignorent la plupart du temps que la correspondance pour la navette se situe à Oulx, en Italie.

Ce rétablissement de l'autorisation de sortie du territoire posera également problème pour les mineurs victimes d'accident à Clavière en Italie sur le domaine skiable transfrontalier de La Voie Lactée et devant être transportés à l'hôpital de Briançon.

Je ne peux m'empêcher d'évoquer également le cas des liaisons actuelles Grenoble Briançon qui malheureusement transitent par l'Italie depuis la fermeture du tunnel du Chambon.

C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir prendre en compte les contraintes de nos territoires transfrontaliers dans la mise en application de cette loi afin de nous préserver de complications inextricables qui ne manqueraient pas d'avoir des répercussions négatives, aussi bien du point de vue économique et touristique que dans l'organisation de la vie quotidienne.

Dans cette attente je vous prie de croire, **Monsieur Le Ministre**, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Joël GIRAUD

